

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 8 octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 2 octobre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

Présents

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

Absents ayant donné pouvoir

M. Lucien MURZI à M. Edmond BOURGEON, M. Fabien LAMBERT à Mme Jade PETIT, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à Mme Fanny FESNOUX, M. Bernard GERBOT à M. Franck BEYSSON.

Secrétaire

Mme Clotilde ROBIN est élue secrétaire.

Adoption des procès-verbaux

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2020, a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

EDUCATION - JEUNESSE

1. Bilan des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes

Monsieur le Maire : Vous savez que nous avons la chance de pouvoir compter sur deux Conseils Municipaux représentant la jeunesse de notre ville, d'une part le Conseil Municipal d'Enfants et le Conseil Municipal de Jeunes.

Compte tenu des circonstances sanitaires, nous ne pourrons pas accueillir tous ces jeunes qui viennent chaque année nous faire le bilan de leurs actions. Nous avons néanmoins le plaisir, pour le Conseil Municipal d'Enfants, d'accueillir Théodore qui va lever la main, Jiani qui va lever la main, et pour le Conseil Municipal des Jeunes, Anaë et Amira, qui sont ici en représentants de leurs collègues de chacun des deux Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes.

Nous allons vous projeter un petit clip qui résume l'action qu'ils ont menée tout au long de l'année écoulée, ensuite je vous proposerai de leur donner peut-être à l'un ou l'autre, voire les 2, voire les 4, la parole, pour nous dire ce qu'ils sont en train de faire, et puis de parler des différentes questions qui les intéressent.

Le clip est projeté.

Monsieur le Maire : Nous donnerons tout à l'heure la parole à Hélène Lapalus qui est notre Adjointe et qui travaille avec vous et le service de François Charmillon.

Qu'est-ce que tu retiens de cette année ? Qu'est-ce qui t'a le plus plu ?

Théodore : Il y a tellement de choses bien que je ne sais pas ce qui me plaît le plus.

Monsieur le Maire : C'est une bonne réponse. Et toi ?

Jianni : Moi c'est la peinture de la barque à livres.

Monsieur le Maire : Est-ce que tu y retournes à la barque à livres ?

Jianni : Oui.

Monsieur le Maire : Tu prends des livres ? Tu en apportes ?

Jianni : J'en apporte et j'en apporte aussi vers la gare où il y a les alvéoles.

Monsieur le Maire : Et vous Mesdemoiselles ?

Anaë : Tout est bien. Cette année j'ai préféré le voyage à Oradour sur Glane.

Amira : C'était dur avec la crise sanitaire, on ne pouvait pas se réunir tous pour faire des projets. Nous avons quand même pu nous réunir à 4 du Conseil Municipal des Jeunes pour finir de peindre les boîtes à livres. Nous avons aussi proposé un nouveau projet qui vous sera présenté dans les prochains jours, ce sont les Assises de la Jeunesse.

Les Assises de la Jeunesse, c'est se réunir avec d'autres Conseils Municipaux de Jeunes d'autres villes comme St-Etienne et St-Chamond pour proposer de nouveaux projets pour les villes.

Monsieur le Maire : Est-ce que tu as envie de mener un projet particulier cette année ?

Théodore : J'avais pensé à un jardin où tout le monde peut se servir, ils arrosent par exemple et après ils viennent se servir gratuitement.

Monsieur le Maire : On est en train de travailler avec un adjoint sur un verger, des arbres fruitiers qui permettraient d'abord d'apporter plus d'arbres en ville, et puis aussi peut-être de distribuer des fruits à celles et ceux qui en veulent. Tu serais prêt à travailler sur ce sujet ?

Théodore : Oui.

Anaë : Oui.

Jianni : Oui.

Amira : Oui.

Monsieur le Maire : Merci de votre présence. Pardon de ne pas avoir pu vous accueillir plus nombreux, mais c'était malheureusement la règle qui nous était imposée. Merci au service, merci à Hélène, à qui je vais donner le mot de conclusion sur cette fin de présentation.

Madame Lapalus : C'est vrai comme l'a dit Amira, cette année avec la crise, c'était problématique. On est obligé de travailler différemment.

Hier on les a reçus en petits groupes pour leurs nouveaux projets, ils bouillonnent d'idées, notamment comme l'a dit Amira, il va y avoir le projet des Assises de la Jeunesse qui vont être mises en place.

Concernant les petits, effectivement on ne leur a pas encore parlé de ce projet que l'on aurait avec le service de Pascal pour le jardin partagé, mais on savait qu'ils seraient partants pour ce projet.

Madame Dumoulin : Tout d'abord nous voulons féliciter les jeunes de tout ce travail. C'est une belle chose d'être ensemble et de construire des projets ensemble.

Je me suis arrêtée sur l'un des projets que vous avez mis en place, cela concerne les boîtes à mégots de vote, vous voyez de quoi je parle.

Moi, j'ai la chance de passer régulièrement devant cette boîte, ce n'est pas que je suis fumeuse mais j'ai le bonheur d'enseigner dans un lycée où il y a, à l'entrée, une boîte à mégots de vote. Cela serait peut-être intéressant de réfléchir, c'est une idée, après vous en ferez ce que vous voulez évidemment, cela serait peut-être intéressant de voir comment cette boîte à mégots de vote pourrait devenir un objet de prévention sanitaire, parce qu'on parle quand même de mégots, de cigarettes et évidemment on parle de santé. Je pense qu'on peut faire évoluer cet objet vers plus de prévention peut-être pour faire en sorte que les jeunes comme vous, un ne commencent pas fumer, et puis deux, commencent à penser qu'ils peuvent arrêter de fumer. C'était une idée, merci.

Monsieur le Maire : Merci à tous, bon travail, bonne rentrée scolaire c'est déjà passé. Bonne année scolaire à vous 4 et à l'ensemble de vos camarades.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

2. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

Monsieur Beysson : J'ai une question concernant les délibérations 92, 98 et 99 et vérifications que je voudrais accompagner de nouveaux éléments, cela concerne la rénovation énergétique des bâtiments dont P. Pillet, dont on avait déjà parlé lors d'un Conseil Municipal précédent, et sur lequel j'avais posé un certain nombre de questions concernant les bilans carbone de la partie construction du bâtiment. Je voulais reposer la question de savoir où en était cette réflexion-là, s'il y avait eu des avancées ou pas, je l'avais posée en commission il y a quelques semaines de cela, et on m'avait dit que c'était en cours sans pouvoir me donner plus d'information. Je voulais savoir si globalement il y avait des nouvelles réflexions.

Et porter à votre réflexion du coup d'autres éléments, puisqu'en fait il se trouve que cet été est parue dans le Monde une tribune d'un architecte Erik Mootz, qui en fait, marque des vigilances par rapport à la rénovation, peut-être simplement en termes d'introduction, c'est-à-dire là je ne porte pas une réflexion "vous/nous", mais simplement une réflexion globale qu'il faut qu'on ait tous, puisque l'on sait que la rénovation thermique des bâtiments fait consensus chez nous tous, malgré tout il pose réellement la question du bilan et de l'efficacité, je vais vous lire une des conclusions de cet article : « Si le gain est mis en avant de manière insistante, le coût environnemental de cette stratégie est un volet abordé beaucoup plus discrètement, et pour cause, il n'existe aucun modèle fiable qui permette d'évaluer sérieusement le bilan carbone de cette politique. La traçabilité carbone des matériaux de construction est une science qui a moins de 20 ans et la fiabilité des données disponibles pose question ».

C'est simplement pour vous relater cet événement-là et puis je vais le lier très rapidement à un constat qui a été fait en Allemagne ces derniers jours puisque cela date de tout début octobre, le bilan est que depuis 2010 sur une politique énergétique de plus de 340 milliards d'euros investis, en réalité ils n'ont pas du tout atteint les objectifs qui étaient prévus suite à l'ensemble de la rénovation pour deux raisons. La première qui est donnée, ce sont les affaires rebonds, c'est-à-dire on améliorait les isolations thermiques mais finalement on a plutôt augmenté les températures de chauffe à l'intérieur, parce qu'il y a eu des reports de budget vers plus de confort notamment, et puis en même temps potentiellement des malfaçons ou des mauvaises façons de faire de la rénovation dans les choix de matériaux et peut-être dans la stratégie de construction des bâtiments.

Ces deux réflexions-là m'amènent à relancer cette vigilance, parce que dans une période où la France et le monde entier se lancent dans la rénovation, et pour pas qu'on commette justement d'erreur d'engouement pour quelque chose qui est nécessaire. Ce que je dis là n'est pas une remise en question de la rénovation thermique des bâtiments du tout, mais plus vraiment une grosse vigilance qu'on doit avoir, et en se disant en ce qui concerne les ressentis de chaleur que l'on a dans les bâtiments, ce sont aussi des normes qui évoluent dans le temps, il y a les normes réglementaires et puis il y a le ressenti des gens, et ce ressenti il se construit collectivement. Il y a des études hyper intéressantes sur ce sujet et qui montrent que les températures que l'on peut avoir dans nos bureaux, dans nos écoles participent au conditionnement et au confort dont on a besoin ensuite à la maison. Je pense qu'il faut aussi qu'on ait cette réflexion au-delà de la rénovation, de la gestion des bâtiments en termes de limitation de consommation et d'habitude peut-être à limiter les températures pour pas avoir des effets rebonds qui se cachent de partout. J'en parle souvent mais cela se matérialise dans cet exemple.

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas de nouvelles informations concernant le bilan carbone de la restructuration de ce bâtiment, ni les services n'ont les moyens aujourd'hui de le mener, ni les entreprises à qui nous n'avons pas demandé, sont en mesure de nous les fournir. Sur ce dossier-là je ne pense pas qu'on puisse être en mesure de calculer le bilan carbone de l'opération avec les éléments dont nous disposons et compte tenu du fait que tout cela a été lancé avant même que vous nous interpeliez sur cette situation.

Sur des interrogations que posent des chercheurs, des scientifiques ou des gens comme vous et moi, tout le monde peut s'interroger. Après, ce n'est pas parce que quelqu'un lance une réflexion, s'interroge qu'il a la vérité révélée et par conséquent, je ne suis pas sûr qu'on puisse l'ériger en réalité incontestable, là encore je ne vois pas ce que je peux vous apporter de plus comme réponse.

Aujourd'hui ce que l'on sait bien sûr, oui si on isole et bien il fait meilleur et peut-être que les gens qui ont des ressentis vont monter la température. On est dans un bâtiment qui est public, c'est-à-dire que nous avons des analyses avec des niveaux de chauffage qui sont scrupuleusement dans le cadre de la loi, je rappelle que la réglementation fixe à 19 degrés, la température aussi bien sur les lieux de travail que sur les lieux d'habitation, nous chauffons à 19 degrés. On ne devrait pas avoir des températures plus importantes sauf si l'isolation étant tellement bonne et que le travail étant tellement intense dans les bureaux demain, il y ait un chauffage naturel qui s'en dégage et qui fasse dépasser les 19 degrés.

Après sur cette affaire, la décision que j'ai prise et sur laquelle vous raccrochez votre propos est une décision, une demande de subvention pour essayer de réduire le coût pour la collectivité.

3. Lancement des marchés publics - Information

Monsieur Grange : Nous lançons ce soir 7 marchés publics, 3 de fournitures, 3 de services et 1 de travaux.

Les deux premiers marchés de fournitures sont des appels d'offres ouvert européen, le premier concerne les pièces détachées pour la maintenance des véhicules et matériels du garage municipal, il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire permettant d'avoir plusieurs entreprises pour trouver toutes les pièces demandées.

Le second marché de fournitures concerne les produits d'entretien, c'est un marché reconductible chaque année pendant 4 ans, c'est notamment pour les papiers ouate, les produits d'entretien et le petit matériel.

Le troisième marché de fourniture est un accord-cadre mono-attributaire pour la fourniture de papier.

Pour les prestations de services de surveillance et de gardiennage divisées en trois lots sur 4 ans reconductibles.

La seconde prestation de services concerne un marché réservé d'insertion socio-professionnelle par le biais de prestations d'entretien courant de divers espaces verts, il aura une durée de 3 ans.

Le dernier marché de service concerne un accord-cadre multi-attributaires pour la détection de la géolocalisation et géoréférencement des réseaux enterrés et aériens situés sur le territoire de Roanne.

Enfin le dernier marché de travaux concerne le parc Fontalon pour la 1^{ère} tranche en deux lots, le parking et la rivière sèche, qui aura une durée de 3 mois.

Madame Riamon : Moi je n'ai qu'un seul mot, M. le Maire, bravo, mais vous deviez vous y attendre quand même, non ?

Monsieur le Maire : Je me suis dit qu'à partir du moment où on lance un marché réservé d'insertion socio-professionnelle, Mme Riamon va intervenir, mais de là à recueillir des bravos, je ne m'y attendais pas.

Madame Riamon : Vous notez que j'optimise mon temps de parole M. le Maire.

Monsieur le Maire : C'est parfait, j'avais mis le chronomètre.

Madame Riamon : Vous n'avez même pas eu le temps d'appuyer.

Une autre question, pour les fournitures de détergent, je n'ai pas été voir, je suis désolée, je n'arrive pas à tout faire en même temps, vous me confirmez que vous mettez des écoproduits. Je vois Romain qui me regarde car il a deviné ma question, j'en suis sûre.

Monsieur le Maire : Pardon, je n'ai pas entendu le mot, les écoproduits ?

Madame Riamon : Oui les écoproduits pour les détergents.

Monsieur le Maire : Ils me disent que oui.

Madame Riamon : Super, je vous fais confiance, alors deux fois bravos.

Monsieur le Maire : On va s'arrêter sur cette note positive, je vous remercie.

CADRE DE VIE

4. Révision du Règlement Local de Publicité - Approbation

Madame Rotkopf : Nous avons déjà à plusieurs reprises parlé du R.L.P. et je ne me lancerai pas dans sa lecture intégrale au risque de passer une longue soirée en votre compagnie, alors je vais simplement vous résumer le travail qui a été fait depuis que nous en avons discuté au mois de janvier. La révision du R.L.P. a été engagée en 2016, puisque notre Règlement Local de Publicité devait devenir caduc le 13 juillet mais crise sanitaire oblige, le délai a été décalé au 13 janvier. Néanmoins, les travaux étant lancés, nous les avons poursuivis et nous avons donc pu, dès le mois de juillet, lancer une enquête publique qui faisait suite au... -je suis un peu perdue excusez-moi, je suis dispersée aujourd'hui-, nous avons d'abord réuni, pardon, dans l'ordre, les différentes personnes publiques associées, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et certaines associations environnementales.

Ensuite une enquête publique s'est tenue du 15 juin au 6 juillet. Trois observations ont été faites mais elles avaient déjà été intégrées et prises en compte dans la rédaction du Règlement Local de Publicité, puisqu'elles avaient déjà été relevées lors des réunions avec les personnes publiques associées, et donc le Commissaire Enquêteur a rendu fin juillet, un avis favorable.

Tout cela pour vous dire que l'arrêt de projet vous avait déjà été présenté en janvier et que depuis l'arrêt de projet, certains ajustements à la marge ont été faits sur ce règlement, notamment le tracé de certaines zones, des extinctions nocturnes d'enseignes numériques telles qu'elles sont présentées dans le rapport.

Sitôt que nous aurons approuvé ce Règlement Local de Publicité, il sera joint immédiatement au P.L.U. puisqu'il en fait partie intégrante.

Une fois cette publicité et les délais légaux passés, le délai de mise en conformité est de 2 ans pour les publicités et les pré-enseignes et de 6 ans pour les enseignes, pour celles bien évidemment qui auront besoin de se mettre en conformité compte tenu des nouveaux éléments de ce Règlement Local de Publicité.

Monsieur Beysson : Nous venons d'être élus et nous n'avons pas eu l'occasion de discuter de ces questions lors de Conseils Municipaux précédents. Je souhaiterais prendre la parole pour expliquer notre position sur ce sujet et faire aussi des propositions, je ne sais pas si sur cette échéance là du dossier, si des modifications sont possibles ou pas.

Simplement pour mes propos, c'était bien écrit et cela retranscrit pas mal de points avec lesquels on est d'accord, je vais vous donner quelques éléments du manifeste du collectif antipublicité, puisqu'effectivement on aura une position de ce point de vue-là qui est assez ferme du point de vue des difficultés que pose pour nous la publicité, d'un point de vue économique, social et environnemental.

Pour commencer d'un point de vue d'omniprésence de la publicité, quelqu'un qui souhaite vivre en société ne peut échapper à la publicité. Chaque personne reçoit en moyenne 1 200 à 2 200 messages publicitaires par jour, entre 300 et 500 milliards de dollars US sont dépensés pour la publicité dans le monde, mais il n'y en aura jamais assez pour elle. Son matraquage est incessant et ses intrusions toujours plus sournoises sur de nombreux supports, panneaux et écrans dans l'espace public, télévision, radio, téléphone, internet, transports en commun, bâches de chantiers géantes, ...

Dogmatique, la publicité propage des idéologies néfastes, sexistes, ethnocentrismes, culte de l'apparence, du tout tout de suite, compétition, matérialisme, conformisme, violence, maigreur et jeunisme. Elle n'hésite pas à jouer sur nos pulsions, nos souffrances et nos frustrations pour nous vendre cette recette trompeuse qu'est le bonheur par la seule consommation.

La publicité génère la violence à la fois chez ceux qui ont les moyens d'écraser les autres de leur pouvoir d'achat, et chez ceux qui sont exclus de ce pouvoir, mais restent persuadés qu'acheter est l'unique clé du bonheur. Humiliés de ne pas pouvoir atteindre les modèles de vie que célèbrent les médias, ceux-ci vivent une frustration sans fin. La publicité pousse ainsi à la consommation dans un mépris total des réalités humaines, écologiques et sociales.

Liberticide, l'envoi de messages publicitaires se fait à sens unique sans réponse possible et elle a le monopole de l'expression dans l'espace public qu'elle privatise de par son omniprésence, elle s'impose aux yeux des passants qui n'ont pas de droit à la liberté de réception. La publicité lie financièrement les médias de masse aux exigences des annonceurs entreprises, les pousse et les réduit à ne rechercher que le chiffre et l'audimat au détriment de la qualité de l'esprit critique. Elle crée aussi un danger pour l'information, elle menace de retirer les budgets dont les médias dépendent, les pouvoirs économiques deviennent intouchables compromettant l'indépendance des médias.

Ensuite je vais passer à la dimension inégalitaire avec le système publicitaire.

Monsieur le Maire : Il vous reste 25 secondes.

Monsieur Beysson : Cela va aller vite.

Avec le système publicitaire actuel, seuls ceux qui ont de l'argent peuvent communiquer massivement de façon pérenne. Une grosse entreprise peut facilement se doter d'une image positive et vendeuse même si elle a de mauvais produits à vendre et un comportement irresponsable. Au contraire, un petit producteur au procédé éthique se retrouve noyé faute de moyen.

La publicité massivement au service d'une poignée d'entreprises multinationales et génomiques qui s'en servent pour étouffer toute concurrence, c'est coûteux pour nous tous.

Monsieur le Maire : Vous avez dépassé votre temps de parole M. Beysson.

Monsieur Beysson : Oui mais je vais prendre quelques secondes pour vous donner nos propositions.

Monsieur le Maire : Le problème est que quand on se met à lire des belles phrases de collectif, qu'on arrête de penser par soi-même, forcément on déborde. Vous êtes Conseiller Municipal de Roanne, vous n'êtes pas le représentant ici d'un collectif national ou international qui nous parle de publicité en dollars alors que nous sommes en euros, qui nous parle de choses qui sont macroéconomiques, alors que nous sommes ici sur la ville de Roanne. J'aimerais que vous puissiez sérier votre propos, rester dans les délais. Votre temps de parole est écoulé, je vous remercie. Vous me redemandez la parole, ce sera une minute maximum comme le règlement le prévoit.

Monsieur Beysson : Non seulement je pense par moi-même mais je m'informe en connaissance de ce qui se passe autour de moi et des informations que j'ai.

En ce qui concerne nos propositions, on souhaiterait que vous puissiez suivre les recommandations du Commissaire Enquêteur concernant les panneaux numériques interdits en zone ZP1 et ZP2. Etendre si cela est possible la plage horaire d'une heure supplémentaire de 23 H à 7 H, et puis on souhaiterait vous proposer aussi une réflexion pour que l'on puisse avoir un affichage d'expression public hors événements commerciaux plus importants de telle sorte que l'affichage public ne soit pas que monétisé, puisque c'est aujourd'hui quelque chose qui est problématique aussi. Je vous remercie pour ces trois points.

Monsieur le Maire : Vous êtes en pleine contradiction, vous voulez moins d'affichage, moins de communication, vous demandez de la communication pour votre propre expression.

Monsieur Beysson : La communication des gens dans une dynamique non commerciale pour leur vendre des biens et leur donner des pulsions d'achat.

Monsieur le Maire : C'est vous qui décidez que le commercial est mal et que votre expression est bonne. Qui êtes-vous pour qualifier de bonnes ou mauvaises telles ou telles actions ? Qu'elles soient commerciales ou qu'elles soient philosophiques ? Moi je n'ai pas qualité de savoir si c'est bon ou si c'est mauvais. Vous avez un avis, ceci étant cet avis c'est le vôtre. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une bonne publicité qui serait celle de l'expression politique et une mauvaise publicité qui serait celle de l'expression commerciale.

Monsieur Beysson : Je ne parle pas d'expression politique.

Monsieur le Maire : Si vous voulez moins de pollution visuelle, soyez cohérent jusqu'au bout et demandez à ce qu'il n'y ait plus du tout de communication y compris politique.

Monsieur Beysson : Je ne parle pas de communication politique, je parle d'expression publique pour des événements non commerciaux, pour des événements d'éducation, de rencontre, des choses qui n'ont pas de finalité commerciale. Ce n'est pas nécessairement politique.

Monsieur le Maire : C'est toute la signification du mot politique avec un grand "P", l'éducation c'est politique, pas politique au sens politicien du terme mais c'est l'expression de la volonté commune de pouvoir élever par l'enseignement les enfants de notre pays.

Monsieur Beysson : Dans ce cas avec un grand "P", on préfère qu'il y ait ça dans l'espace public que des publicités commerciales.

Madame Riamon : Cela sera court M. le Maire, je vous rassure.

Premier élément, cette délibération s'inscrit dans le cadre de la loi donc si on veut changer la loi, et bien c'est dans un autre cadre que cela se passe. On s'exprime dans un suffrage qui correspond.

Cette délibération est la suite de tout un processus que nous a rappelé Mme Rotkopf, qui est long, compliqué, difficile, qui demande du doigté. Je remercie vraiment le travail des services, et je sais des élus anciens et nouveaux qui ont participé. Je trouve que c'est très complet, qu'il y a beaucoup de progrès par rapport à la manière dont nous avons commencé à administrer ce sujet en étant novices dans la réglementation et l'application de cette réglementation. Cela peut beaucoup s'améliorer, je suis tout à fait d'accord. Moi je ne suis pas plus fan que d'autres ici dans cette salle, qu'on exagère dans le domaine de la surface occupée, mais je pense aussi que les entreprises ont besoin d'une enseigne, d'une visibilité que nous réglementons dans le cadre de cette délibération.

Néanmoins, par cohérence avec les votes précédents et sans mésestimer du tout ce travail, nous nous abstiendrons avec une abstention constructive et attentive qui permet peut-être d'observer et de se dire comment on ferait mieux ou différent pour la suite, sans préjuger de la suite.

Monsieur Beysson : C'était juste savoir du coup par rapport à nos propositions.

Monsieur le Maire : Je suis navré M. Beysson, vous n'avez pas sur ce sujet plus de deux fois la parole.

Monsieur Beysson : Je ne peux pas la reprendre.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Beysson : Je veux juste savoir si vous êtes ok sur nos propositions que j'ai faites dans ma deuxième intervention.

Monsieur le Maire : Vous allez le comprendre rapidement puisque je mets aux voix la proposition telle qu'elle est inscrite ici.

Monsieur Beysson : D'accord ce n'est pas un oubli, je vous remercie. On s'abstiendra sur ce vote merci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Règlement Local de Publicité.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

5. Locaux de l'ancien groupe scolaire du Fuyant - Désaffectation définitive - Approbation

Monsieur Dorange : En février 2019, le Directeur Académique de la Loire a supprimé 3 postes d'enseignants à l'école du Fuyant compte tenu de la baisse constante des effectifs sur ce secteur, ce qui a entraîné de fait la fermeture du groupe scolaire.

Ce bâtiment est donc en pleine reconversion et il accueillera prochainement des associations dont l'objet sera lié au thème du social. Pour votre information, par contre actuellement et temporairement, nous avons permis au laboratoire Bouvier d'y ouvrir un centre de prélèvement COVID. Ce lieu n'accueillant donc plus d'activité liée à l'éducation, nous nous devons de solliciter sa désaffectation scolaire. Une demande a été adressée et acceptée par le DASEN et le Préfet.

Madame Chevillard : Une réflexion par rapport à ce groupe scolaire, et d'ailleurs tous les autres. Il y a une volonté toujours plus grande de regrouper les écoles, pour en faire une très grande structure de plus en plus éloignée des lieux d'habitation des familles.

Il y a une première conséquence, cela les oblige à utiliser la plupart du temps leur véhicule pour emmener leurs enfants à l'école, ce qui est fort dommageable du fait de notre planète qui est déjà très mise à mal, puisqu'on est ce soir tous avec nos masques et ce n'est pas terminé, et qui mériterait qu'on prenne un peu plus soin d'elle.

Souvent il est dit qu'on fait des économies sur les coûts de fonctionnement en regroupant plusieurs écoles, la question se pose de savoir s'il faut vraiment faire des économies dans l'éducation et si on ne peut pas envisager d'autres économies.

Et puis notre réflexion, c'est aussi dans cette période de COVID, on s'est rendu compte quand même que les grandes structures n'étaient pas appropriées pour gérer les flux des populations et donc il nous fallait réouvrir, puisqu'on a eu le cas au niveau des bureaux de poste par exemple, ce n'est qu'un exemple, réouvrir des structures de proximité.

La question se pose de savoir s'il y a désaffectation de ce groupe scolaire et si par hasard, parce que personne aujourd'hui, je pense autour de cette table on va dire, n'est en capacité de dire ce qui va se passer au niveau de cette pandémie. Si on était amené par exemple à dédoubler des classes,..., est-ce que ce groupe scolaire ne ferait pas faute à la Ville de Roanne ?

Monsieur le Maire : Je laisserai Mme Dufossé vous apporter quelques éléments de réponse, mais d'abord peut-être tordre le cou à une illusion, nous ne fermons pas des écoles pour faire des grandes structures, nous fermons des écoles parce que la Ville de Roanne a perdu des élèves. Je voudrais vous donner et vous faire penser à quelques chiffres : 1975 : 7 500 élèves dans nos écoles, aujourd'hui 2 500 *grosso modo*, je pense que ce n'est pas très compliqué de voir que quand on divise par 3 le nombre d'élèves, on n'a plus besoin d'avoir autant de m² pour les accueillir.

On peut maintenir les écoles vides, mais je ne vois pas trop l'intérêt. C'est la raison pour laquelle nous avons effectivement opéré des regroupements, mais non pas pour faire des mégas écoles, parce que nous sommes encore, y compris sur la plus importante qui est Clermont, sur des effectifs qui ne sont pas si nombreux, mais simplement parce que nous tirons les conséquences d'une réalité. Après il faut voir que beaucoup de nos écoles, sauf peut-être l'école J. Ferry ou celles que nous avons rénovées sous ce mandat, sont des écoles qui sont pour beaucoup des passoires énergétiques, qui sont souvent pas pratiques, amiantées, qui ont une accessibilité ou qui avaient une accessibilité qui était défailante et que nous préférons effectivement regrouper dans des écoles et concentrer nos moyens de mise à niveau des bâtiments sur une école qui permet d'offrir du confort.

Après je vais vous dire ce que je ressens en discutant avec les parents d'élèves, avec les enseignants, c'est qu'ils sont tous satisfaits de ce que nous faisons pour eux depuis maintenant 2014.

Si les parents d'élèves, si les enseignants sont satisfaits, je ne vous dénie pas le droit d'avoir un avis contraire, mais je pense que vous devriez vous rapprocher d'eux pour savoir si effectivement nous sommes dans le vrai ou pas.

Aujourd'hui cette école est fermée faute d'effectifs, il y en avait encore quelques-uns, on les a répartis et on a donné aux autres écoles qui accueillait les anciens élèves du Fuyant, de nouveaux moyens pour apporter plus de confort. Je pense qu'on est quand même, assez non pas rigoureux, mais nous essayons d'apporter du mieux à l'ensemble de ces élèves.

Aujourd'hui on est sur une désaffectation de l'école qui est une procédure légale, ensuite nous essayons à chaque fois que nous avons une école qui ferme, de lui retrouver une activité, cela a été le cas sur Berthelot avec une crèche, cela a été le cas faubourg Clermont, place Coutaret avec une autre école, certes qui n'est pas forcément dans votre philosophie de penser, mais quand même c'est aussi pour des enfants, et là pour l'instant nous sommes sur une occupation provisoire pour rendre service à la population, on est encore sur quasiment un service public bien qu'opéré par le privé mais financé par toutes nos cotisations à la sécurité sociale avec un centre de tests. Nous travaillons actuellement sur un transfert du bâtiment à la Croix Rouge. On est toujours sur de l'utilité sociale, on n'est pas là pour faire de l'argent, on n'est pas là pour faire de l'immobilier à la place des écoles, nous essayons simplement de gérer nos bâtiments en bon père de famille.

Voilà ce que je voulais répondre et je laisse Mme Catherine Dufossé, notre Adjointe en charge des Affaires Scolaires, vous apporter quelques éléments techniques ou complémentaires.

Madame Dufossé : Quelques petites précisions, je ne vais pas refaire le débat sur les regroupements des écoles, simplement rappeler que ces regroupements nous ont permis d'investir plus de 4 500 000 € sous le mandat précédent pour rénover, moderniser et améliorer les conditions d'accueil, somme qui n'avait jamais été investie auparavant.

Deuxièmement, concernant les ouvertures éventuelles en cas d'augmentation des effectifs, on est aujourd'hui dans une situation qui nous permet à Roanne d'accueillir les enfants dans les écoles, avec une moyenne de 23 élèves par classe, et on a largement encore les capacités d'ouvrir des classes. Je prendrai par exemple l'école de l'Arsenal où on pourrait ouvrir 3, 4 voire 5 classes.

Enfin sur le dernier point concernant les écoles de proximité, on est dans une ville moyenne où on a une école par quartier, je terminerai en rappelant que 90 % des familles qui étaient accueillies à l'école du Fuyant ont basculé sur l'école élémentaire Mulsant, que les 3, 4 familles qui ont fait un autre choix, nous avons accepté toutes les demandes, elles se sont rapprochées de leur lieu de travail, et enfin concernant cette question de proximité, je tiens à signaler qu'une seule famille a fait le choix d'aller à Riorges pour des raisons, non pas de travail ou autre, école de Riorges qui se trouve à 1,5 km de leur domicile, qui les oblige certainement à prendre leur voiture, alors que l'école de leur secteur se trouve à un peu plus de 500 m à pied de leur domicile. Les gens font des choix, mais cette question de la proximité ne tient pas, pour ma part, la route.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

POUR :	33 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")
CONTRE :	3 voix (Groupe "Collectif 88 %")
ABSTENTION :	3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide d'approuver la désaffectation définitive des locaux de l'ancien groupe scolaire du Fuyant et que ces locaux ne seront plus grevés d'une obligation scolaire.

6 Dénominations de voies - Opération Le Clos de Faustine - Rue Antoine Chaperon - Approbation

Monsieur Lassaigne : Comme je vous en avais informé lors du dernier Conseil Municipal, la société Faustine Home va réaménager l'ancien site Desarbre, sous l'opération dite Le Clos de Faustine.

La société va aménager 35 logements environ dans l'ancienne usine et 10 lots à construire.

Afin de permettre un adressage permanent, il est nécessaire de dénommer les voies qui vont être créées et qui seront privées.

Comme vous le voyez sur le plan, il y a la rue du Clos des Faustine, l'impasse Alex et le passage Hypnos.

Madame Chevillard : Je suis désolée M. le Maire, je voudrais revenir sur la question précédente parce que j'ai quand même posé la question tout à l'heure, à savoir si dans le cadre du COVID, il était demandé de dédoubler les classes, est-ce qu'on aurait la possibilité, est-ce que justement le groupe scolaire Fuyant ne poserait pas de problème s'il y avait justement une désaffectation définitive.

Monsieur le Maire : Pour être en contact avec l'Inspection Académique, il n'est pas question de dédoubler les effectifs, aucune ville de France n'a les moyens de le faire.

Madame Chevillard : Pour l'instant.

Monsieur le Maire : Pour l'instant mais même demain, et pourquoi croyez-vous que le protocole soit allégé justement dans les écoles, c'est parce qu'on a un problème sanitaire qui est différent vis-à-vis de enfants, puisqu'ils sont plus contaminants mais entre eux il n'y a pas ou plus de maladie, en tous cas pour une majorité d'entre eux, et le Gouvernement a pris conscience qu'on ne pouvait pas dédoubler. Cela ne sert à rien de mettre hypothétiquement en réserve un bâtiment au cas où le Gouvernement change d'avis, et quand bien même nous pourrions le faire avec le Fuyant, on ne pourra pas le faire avec toutes les autres écoles. Ce n'est pas possible, c'est ingérable, c'est comme si vous demandiez aux gens dans les avions, vous ne devez mettre qu'une personne sur deux, il faut doubler la capacité de chaque avion, ce n'est pas possible. Aujourd'hui vous voyagez par avion, une personne par siège avec des masques, c'est pareil dans le métro,..., dans les écoles même chose.

On revient peut-être au Clos Faustine.

Madame Chevillard : Simplement pour vous dire qu'on vote contre avec M. Beysson.

Madame Dumoulin : Juste une petite remarque sur le projet de M. Narelli, Responsable du projet du Clos Faustine, on a été intéressé parce que quand on regarde le plan...

Monsieur le Maire : Excusez-moi je vous ai coupé, continuez.

Madame Dumoulin : Vous m'avez coupée, vous m'enlèverez les minutes que j'ai parlées pour rien.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas à une seconde près, rassurez-vous.

Madame Dumoulin : On ne va pas chipoter là-dessus et puis vous allez voir je vais faire très court.

Je reviens donc sur le projet qui est présenté par M. Narelli, de restructuration de l'espace Desarbre que j'ai déjà visité quand cet espace était encore une industrie. C'est très intéressant ce projet parce que l'on se rend compte qu'apparemment M. Narelli a la volonté de laisser des traces, une mémoire du bâti, il suffit de regarder le plan et on voit qu'il y a la trace qui, sans doute va être conservée de la cheminée, donc je pense que la cheminée ne va pas tomber.

Monsieur le Maire : Vous avez raison.

Madame Dumoulin : Alors vous savez toute modification urbaine doit nous faire réfléchir au patrimoine et doit nous interroger sur la question, en fin de compte qu'est-ce que c'est que conserver aujourd'hui ? et je crois que cette question ne concerne pas seulement l'action publique, mais aussi les projets privés.

Alors nous restons persuadés que faire évoluer l'espace urbain, ce n'est pas raser l'existant mais je dirais contribuer à légitimer ce que nous pourrions appeler la modernité, en tenant compte justement de cet existant et de la mémoire du bâti.

Alors évidemment M. le Maire, vous savez que j'interviens toujours sur le nom des rues, bien que ce ne soit pas dans l'espace public, je tiens à préciser que je pense que ce quartier nouveau va être assez calme, parce que j'ai vu qu'il y avait le passage Hypnos, ce dieu grec, dieu du sommeil et gardien de la nuit qui s'invitait dans l'ancienne usine Desarbre, et j'espère que les habitants seront bien dans cet espace.

Monsieur le Maire : Ce dont je peux témoigner, c'est effectivement la volonté des investisseurs de faire quelque chose qui respecte l'histoire architecturale de cet espace, et au-delà même, vous savez que nous avons des arbres qui sont remarquables dans l'espace, et qui sont conservés tel que le P.L.U. le prévoit.

Après sur la dénomination des rues, on les valide mais comme c'est un site privé, nous ne pouvons pas imposer des noms tels que nous aurions pu le faire, sinon vous imaginez bien qu'on aurait proposé 3 femmes illustres, mais malheureusement cela nous échappe, mais Faustine, j'imagine quand même que c'est une femme, donc on en a déjà 1 sur 3, on commence à rattraper notre retard.

Monsieur Lassaigne : Si je peux revenir sur la conservation du patrimoine, dans l'Opération d'Aménagement Programmée, au P.L.U., on a demandé aussi la conservation de la façade. Mme Dumoulin cela doit répondre à vos exigences.

Madame Dumoulin : M. Lassaigne, un jour je me rappelle vous m'avez dit : « vous aimez les vieilles pierres », oui j'aime les vieilles pierres, vous vous en souvenez cela me fait plaisir, on a tous les deux de la mémoire, c'est bon signe.

Vous savez M. le Maire, Faustine ce n'est qu'un prénom, vous savez aussi que les femmes ont un nom de famille.

Monsieur le Maire : Oui mais c'est un prénom de femme, cela dénote une orientation de genre féminin, mais après, vous savez maintenant comme la mode est à dégenrer tout, on peut mettre plein de noms de rues d'hommes, cela ne changera rien, c'est l'être humain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dénominations ci-dessus.

AFFAIRES SOCIALES

7. Centres sociaux et Comité Roannais de Vacances - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre social Marceau Mulsant - Attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2020 - Avenant à la Convention avec le Comité Roannais de Vacances - Approbation

Monsieur Nouibat : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) de Roannais Agglomération est remplacé par une Convention Territoriale Globale (C.T.G.).

C'est une démarche qui vise à mettre les ressources de la C.A.F. financières et ingénieries au service d'un projet de territoire.

Ainsi les bonus territoires sont désormais les nouveaux modes de calcul de financement C.A.F.

Aussi, la commune finance une partie des subventions des centres sociaux après une délibération annuelle au Conseil Municipal. Elle procède ensuite à deux versements, un premier sous forme d'avance à hauteur de 75 % du montant attribué avant la fin janvier et les 25 % restant dus avant la fin du premier semestre N+1 correspondant à la réception du compte de résultat. Vous trouverez sur le tableau du projet de délibération, la participation financière accordée aux centres sociaux pour l'année 2020, ainsi que les montants qui seront versés.

Nous observons une baisse des subventions accordées entre 2019 et 2020 de 113 648 € correspondant au bonus territoire directement reversé par la C.A.F. aux structures.

Nous avons eu connaissance des montants définitifs des bonus territoires, il n'y a pas très longtemps.

Un complément d'acompte doit être versé à chacune d'entre elles sauf pour le centre social ayant un trop perçu de 742 €.

Deuxième point, le Comité Roannais de Vacances, comme pour les centres sociaux, le C.R.V. bénéficiera du bonus territoire. C'est alors 28 351 € qui seront versés par la C.A.F.. Comme pour les centres sociaux, il est proposé désormais de verser une subvention au lieu de paiement sur facture comme il a été fait jusqu'ici, et comme le C.R.V. a déjà facturé à la Ville un montant de 10 139 €, la Ville versera alors 31 510 € sur les 41 649 € votés pour l'année 2020.

Toutes ces modifications font l'objet d'un avenant à la convention de financement signé entre la Ville de Roanne et le C.R.V..

Troisième point, la subvention exceptionnelle au centre social Marceau/Mulsant. Le centre social se relève doucement d'un bilan financier fragile de 2017. La Ville de Roanne a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € depuis 2018. Le centre social depuis réalise des efforts pour diminuer ses frais de fonctionnement. A ce titre, il est proposé que la Ville de Roanne accorde à nouveau une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Madame Dumoulin : Est-il besoin de rappeler ici notre attachement aux structures d'éducation populaire. Je dirai que plus que jamais, face à cette crise sanitaire et sociale que nous traversons, que nous traversons d'ailleurs douloureusement, nous avons besoin de structures qui participent chaque jour à tisser des liens dans la proximité. Les centres sociaux ont été là, présents pour répondre aux habitants isolés pendant le confinement, et encore aujourd'hui, dans cette période où nos repères sociaux sont malmenés. Les centres sociaux sont là aussi pour consolider la justice sociale par la construction de projets avec les habitants, projets qui permettent à chacun de se concevoir comme citoyens et citoyennes et d'entrer dans une véritable démarche d'émancipation.

N'oublions pas non plus que les centres sociaux sont des créateurs d'emplois, des emplois durables, des emplois non délocalisables. Cet élément économique n'est pas négligeable et puis évidemment je pense, parce que je les rencontre régulièrement, à tous ces bénévoles qui s'engagent au quotidien dans ces structures.

Nous resterons très vigilants pour que les centres sociaux de notre ville gardent les moyens de leurs actions auprès des habitants au quotidien.

Justement nous avons ce tableau et quand nous regardons le calcul qui est présenté, il semblerait, peut-être qu'on peut en discuter, nous avons un Conseil Municipal assez court, on peut avoir peut-être un peu plus d'explications, mais il semblerait qu'il manque une donnée, cela serait les chiffres portés par les notifications de la C.A.F.. Ces notifications qui d'après mes renseignements seraient arrivées en février dernier. Cela nous permettrait, si on avait ce chiffre-là, de voir, de comparer, si la mairie, si la commune apporte à une hauteur satisfaisante les sommes que les centres sociaux méritent.

Monsieur le Maire : C'est équivalent en fait. Ce que l'on verse en moins c'est parce que le centre le récupère en direct de la C.A.F..

Madame Dumoulin : Par centre social ?

Monsieur le Maire : Oui madame.

Madame Dumoulin : Et nous on ne l'a pas ce chiffre ?

Monsieur le Maire : Et bien, on vous le fera passer.

Madame Dumoulin : Oui, cela serait bien.

Monsieur le Maire : Mais c'est possible.

Madame Dumoulin : Parce que moi j'ai d'autres renseignements, sachant que je suis au contact avec ces centres sociaux régulièrement, j'aurais aimé avoir ce chiffre, on aurait aimé avoir ce chiffre de façon à mettre en comparaison l'ensemble des colonnes et être plus sûr du calcul. Si toutefois il y avait une erreur, évidemment, est-ce que la rectification sera faite ?

Monsieur le Maire : S'il y a une erreur, forcément la rectification sera faite.

Madame Dumoulin : Parfait, merci.

Monsieur Nouibat : Moi aussi j'étais proche des centres sociaux en tant que référent des centres sociaux, je n'ai pas repéré d'erreur et je serai vigilant aussi s'il y avait des erreurs.

Monsieur le Maire : Deux vigilances valent mieux qu'une. Attention Mesdames et Messieurs ne soyez pas trop proches des centres sociaux, gardez une distance, 1 m à cause de la crise COVID.

M. Nouibat, Administrateur des centres sociaux Condorcet, Bourgogne, La Livatte, Marceau/Mulsant et Moulin à Vent, Mme Troncy, Administrateur du centre social Condorcet, Mme Barbant, Administrateur du centre social Bourgogne, Mme Redeuilh, Administrateur du centre social La Livatte, Mme Lapalus, Administrateur du centre social Marceau/Mulsant, M. Guillermin, Administrateur du centre social Moulin à Vent et Mme Dufossé, Administrateur du Comité Roannais de Vacances, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le montant des subventions de fonctionnement attribuées pour l'année 2020, ainsi que le versement d'un complément d'acompte 2020 à chacun des Centres Sociaux de Roanne, l'avenant n° 1 avec le Comité Roannais de Vacances pour l'année 2020 et le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Centre social Marceau Mulsant.

EDUCATION - JEUNESSE

8. Mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners" - Avenant n° 1 avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - Approbation

Madame Prost Mallet : Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Roanne avait approuvé une convention avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse afin de formaliser la mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners" au sein de l'école maternelle Wilson, située en Réseau d'Education Prioritaire.

Cette action, renforçant l'éducation à l'alimentation, permet la réduction des inégalités alimentaires.

Malheureusement, pour l'année 2019-2020, cette expérimentation n'a pu se mettre en place qu'au retour des vacances d'hiver et a été rapidement stoppée par la COVID-19.

Cette convention est donc aujourd'hui prolongée comme prévue par l'article 4 afin de mettre en œuvre le dispositif dans les mêmes conditions de septembre 2020 à juin 2021.

Madame Chevillard : Il n'y a que l'école Wilson parce que c'était l'école qui était volontaire, parce qu'en REP normalement il y a 4 écoles, et j'aurais tendance à dire aussi, c'est une réflexion un peu plus générale, mais c'est vrai quand on regarde un petit peu autour de soi, dans toutes les écoles malheureusement, il y a des élèves qui arrivent et qui ont le ventre complètement vide le matin, est-ce que cela ne serait pas intéressant de généraliser cette action au sein de toutes les écoles un à deux jours par semaine ?

Madame Dufossé : Pour vous répondre de façon précise, au départ cela s'inscrivait dans le projet du Gouvernement, le petit-déjeuner à 1 € dans toutes les écoles pour tous les élèves partout en France, prioritairement dans les écoles en éducation prioritaire. Pour cela, le Ministère avait débloqué des fonds, mais d'une part les fonds n'étaient pas suffisants pour que ce dispositif soit mis en place dans toutes les écoles, tous les jours, pour tous les enfants, chaque Académie a eu une subvention qui lui a été attribuée, et le Directeur Académique devait ensuite la redistribuer, donc chaque commune pouvait bénéficier d'une enveloppe, mais qui ne permettait pas de mettre ce dispositif en place partout. Je rappelle qu'au départ, c'était aussi une expérimentation.

En fait, moi j'en ai discuté avec les Directeurs des écoles et le Directeur Académique, et il se trouve que depuis de nombreuses années ce dispositif est déjà mis en place à la Maternelle Wilson. En début d'année, une cotisation de 35 € était demandée aux familles, le personnel municipal participait aussi, les enseignants aussi, et il a donc été décidé d'un commun accord, puisque la somme ne permettait pas de le mettre en place dans toutes les écoles pour tous les enfants, qu'elle serait attribuée à l'école maternelle Wilson qui avait déjà ce dispositif en place. Si nous avions dû le mettre en place pour toutes les écoles et pour tous les enfants, cela aurait été un petit-déjeuner, une fois dans l'année pour une classe, et comme il y a un gros projet pédagogique derrière, les enseignants étaient favorables à ce que tout soit reporté sur l'école maternelle Wilson.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

FINANCES -MOYENS GENERAUX

9. Cotes irrécouvrables - Admissions en non valeur - Créances éteintes - Budgets Général et Annexes : Service Funéraire Public et Crématorium - Approbation

Monsieur Pion : En ce qui concerne cette délibération, Mme le comptable de la Trésorerie Municipale de Roanne a transmis des listes de taxes et produits communaux dont elle n'a pu, à ce jour, effectuer le recouvrement. Il s'agit de créances irrécouvrables qui se distinguent en deux catégories.

Juste pour mes collègues, je voulais simplement définir ce que c'est qu'une admission en non-valeur et également les créances éteintes.

L'admission en non-valeur, ce sont des mesures d'ordre budgétaire pour la prise en charge des créances irrécouvrables, contrairement à un abandon de créance ou à une remise gracieuse, il est toujours possible de recouvrer tout ou partie ultérieurement la créance si le débiteur revient à meilleure fortune.

Pour ce qui est de la créance éteinte, elle est le fait d'une décision juridique, pour un particulier il s'agit généralement d'une déclaration en surendettement, et pour une entreprise ou une association, ce serait plutôt une procédure de liquidation, clôture pour insuffisance d'actif.

Trois budgets sont concernés par ces mesures, le budget général, en admission en non-valeur il y a donc à hauteur 12 000 €, il y a principalement des loyers impayés au Centre Jeunesse Pierre Bérégovoy à hauteur de 3 000 €, des loyers divers à hauteur de 4 K€, et puis tout ce qui est lié à la restauration scolaire, des repas non payés, la médiathèque, des livres non rendus, du stationnement, des fourrières, tout cela qui fait un montant de 12 000 €.

Pour ce qui est des créances éteintes, il y a le droit d'occupation du domaine public qui sont les terrasses et les kiosques à hauteur de 6 000 €, la taxe locale sur la publicité extérieure qui n'a pas été recouvrée à hauteur de 13 600 € et les travaux, avance non récupérable accordée notamment à une société qui s'appelle O2 qui faisait de la platerie-peinture qui a dû déposer le bilan à hauteur de 11 000 €, le tout faisant des créances éteintes à hauteur de 33 700 €.

Pour ce qui est du budget du Crématorium, il n'y a pas d'admission en non-valeur, par contre il y a des créances éteintes du fait des frais de crémation à hauteur de 11 000 € liés notamment au dépôt de bilan de deux Pompes Funèbres : les Pompes Funèbres Beaujolais Vert et les Pompes Funèbres Montrondaises.

Pour ce qui est du budget Service Funéraire Public, il y a des admissions en non-valeur à hauteur de 4 000 €, ce sont des poursuites sans effet liées au décès de demandeur de renseignement négatif. Il y a les créances éteintes qui sont des frais funéraires liés au décès aussi de deux demandeurs, par rapport à un jugement d'octobre 2016 à hauteur de 5 000 €.

Madame Dumoulin : Cette délibération doit évidemment nous amener à nous interroger sur les nouvelles situations de précarité de certains de nos concitoyens. M. le Maire vous avez peut-être écouté samedi dernier sur France Culture, Henriette Steinberg qui témoignait de la situation sociale actuelle observée par le Secours Populaire. Je vous invite à réécouter si vous ne l'avez pas fait.

Le dernier baromètre de l'association Secours Populaire a été publié mercredi dernier, et les chiffres ne sont vraiment pas bons, un seul chiffre parce que je ne veux pas être longue, 600 000 personnes jusqu'ici inconnues par l'association ont sollicité une aide alimentaire pendant le confinement, et ce chiffre ne fait qu'augmenter encore.

Vous le savez, vous le voyez comme moi, de nouvelles difficultés apparaissent. La précarité aujourd'hui et bien c'est celle de beaucoup d'étudiants, des étudiants qui témoignent d'ailleurs dans la presse aussi, dans la presse nationale, en disant qu'ils sont obligés de vendre leur ordinateur pour pouvoir subvenir à leurs besoins et ils n'ont plus d'outil pour travailler.

C'est celle aussi cette précarité des employés au contrat précaire, celle de petits commerçants, celle de mères dans des foyers monoparentaux qui ont du mal à payer la cantine scolaire, et vous savez M. le Maire je vais arrêter là la liste parce qu'elle serait longue et je dépasserai malheureusement les 3 minutes.

Alors M. le Maire nos questions seront simples ce soir, avez-vous mesuré l'état de précarité récent de nos concitoyens à Roanne, rappelons quand même à cette assemblée qu'un tiers des Roannais est en-dessous du seuil de pauvreté. Quelle mesure allez-vous prendre, je l'espère et nous l'espérons, rapidement, à l'échelle de notre ville pour endiguer l'aval de précarité qui monte en puissance ?

Monsieur le Maire : Mme Dumoulin, personne ne peut nier que la crise sanitaire qui elle-même a engendré une crise économique, a et aura des conséquences sociales, c'est une évidence.

A ce jour nous ne sommes pas en mesure d'évaluer, de mesurer l'évolution notamment sur le plan social de notre population roannaise. Je n'ai pas d'alerte particulière aujourd'hui qui me serait transmise par le C.C.A.S. de la Ville, je n'ai pas d'alertes particulières qui viennent d'autres origines pour l'instant. Je ne dis pas qu'il n'y en aura pas, mais pas pour l'instant. Par conséquent, nous n'en sommes pas à préparer des mesures qui soient en lien avec cela. Oui vous avez sûrement raison sur le fond, je n'ai pas entendu France Culture l'émission dont vous parlez, je ne suis pas sûr malheureusement d'en avoir le temps, mais comme vous semblez assidue à cette chaîne, vous nous en faites aujourd'hui l'écho, cela nous permet d'en avoir à tous l'information en résumé, mais il faut aussi que l'ensemble des opérateurs qui s'occupe du social, en premier lieu le Département, nous avons des réunions qui sont programmées, je pense que s'il y avait des alertes particulières, elles ne manqueraient pas de nous être remontées.

Madame Dumoulin : Simplement, M. le Maire vous savez la difficulté que peuvent rencontrer certains de nos concitoyens pour aller vers le droit qui est le leur, vous savez que quand on a des difficultés, il est parfois difficile de les faire connaître, donc j'espère que les services du C.C.A.S. à Roanne, et je n'en doute pas, seront évidemment sensibilisés à cette difficulté, ils le sont déjà mais une sensibilisation peut être renforcée sur la difficulté de certains d'entre nous à aller vers justement cette demande de droit, quant à ce que l'on pourrait appeler parfois de la survie.

Monsieur le Maire : Bien sûr et nous n'éviterons pas certains des drames sociaux, maintenant c'est difficile aussi avec nos propres moyens de faire du porte à porte dans toute la ville pour aller de façon peut-être, non pas intrusive, mais en tous les cas plus volontaire, voir ce qui se passe même si nous décidions, je ne suis pas sûr qu'on nous ouvre partout la porte et que les gens, même si nous allions les voir, se livrent. En tous les cas, les roannais savent, et je pense que c'est quelque chose qui est connu de l'ensemble de la population française, ce qui existe dans nos villes, les Centres Communaux d'Action Sociale qui sont justement faits pour venir en soutien temporairement à des familles, à des individus qui en ont besoin et qui nous permettent d'ailleurs d'orienter souvent ces familles plus que des les aider financièrement, parce que souvent ce n'est pas forcément qu'un besoin d'argent immédiat, mais quelquefois simplement un guide, et peut-être aussi un soutien moral.

En tous les cas, sur le fond vous avez certainement raison, aujourd'hui, je vous le répète à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas pour l'instant d'indicateur particulier.

Monsieur Pion : Il nous appartient toutefois d'être particulièrement vigilants au niveau des deniers publics, à savoir d'une part au niveau des particuliers de bien identifier les débiteurs pour que certains aussi justement, paient les livres qu'ils auraient perdus ou paient les repas qu'ils doivent, et également au niveau des entreprises, s'assurer de leur solvabilité quand on doit contracter avec.

Monsieur le Maire : Dans les cotes irrécouvrables et admissions en non-valeur, je ne suis pas sûr que la majorité de ceux qui nous doivent de l'argent, soient ceux qui n'aient pas les moyens de nous le donner, mais ceux qui ne veulent pas nous le donner, ce qui est un peu différent.

En tous les cas c'est une délibération que l'on passe chaque année, nous devons le faire, c'est un toilettage des comptes, généralement ancien, vous voyez il y a des comptes qui datent de 2012, ce sont des combinaisons infructueuses d'actes, le Trésorier relance, mais malheureusement soit il n'y a pas de réponse, soit les adresses ne sont pas bonnes, soit les sociétés en question ont disparu, soit les personnes sont inconnues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prononcer l'admission en non-valeur et créances éteintes des sommes énumérées ci-dessus concernant le Budget Général, le Budget Annexe Service Funéraire Public, le Budget Annexe Crématorium.

10 Restauration collective - Groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale - Convention constitutive - Approbation

Madame Brun : La restauration collective de la Ville de Roanne est actuellement confiée à la Société Elior et ce marché a été souscrit dans le cadre d'un groupement de commandes avec le C.C.A.S. de la Ville de Roanne et qui va prendre fin le 31 juillet 2021.

Afin d'envisager la poursuite de cette prestation sous forme de marché public, il convient de constituer à nouveau un groupement de commandes selon la convention jointe à votre délibération.

Comme précédemment, la Cuisine Centrale, propriété de la Ville de Roanne sera mise à disposition du futur prestataire et ce marché qui sera attribué par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Roanne qui est désignée comme coordonnateur, aura une durée de 4 ans.

Madame Riamon : Moi je suis d'accord pour un groupement de commandes, je suis d'accord pour qu'on mutualise évidemment les repas des centres de loisirs avec ceux de l'école, mais il y a un problème dans cette délibération, vous annoncez que le marché sera exactement le même. Il m'a semblé qu'entre temps, la réglementation avait changé, est-ce que je me trompe M. le Maire ? En matière des contenus des repas, aujourd'hui depuis septembre 2019 la loi -EGalim- qui est critiquable sur beaucoup de points, mais je ne pense pas vraiment sur celui-là dit que les repas que l'on sert en restauration collective publique doivent être au moins à 50 % sous les signes de qualité et locaux, dont au moins 35 % en bio, or sauf erreur de ma part Mme Brun, on n'était pas du tout dans cette configuration dans le marché, d'ailleurs on s'était exprimé de manière assez ferme là-dessus à l'époque.

De mon point de vue, cela ne peut pas être exactement le même marché, il faut que quelque chose change, et moi je demande que cela change, qu'on ait le plus possible de bio, de local et d'alimentation sous signe de qualité, et aussi j'insiste, d'alimentation bas carbone, parce qu'on a changé de monde, c'est le monde d'après.

Monsieur le Maire : Vous croyez qu'il y a vraiment un monde d'avant, un monde d'après. Je ne voudrais pas qu'il y ait méprise mais il me semble que le "exactement" concerne les termes juridiques du marché, pas le contenu. Nous sommes en train de rédiger le cahier des charges, donc le cahier des charges bien évidemment sera adapté, et c'est une obligation légale à la loi. Après, nous étions déjà au-delà de ce que la loi exigeait ici à Roanne, vous le savez puisque les choses étaient déjà sous votre mandat en avance sur le temps d'hier. Exactement le même cela parle de la forme juridique mais pas du reste.

Madame Dufossé : Peut-être juste un exemple pour bien montrer que le "exactement" concerne la forme juridique et pas le fond, vous savez que dans nos écoles nous avons déjà depuis 4 ans un repas végétarien tous les jours, au choix, par contre dans le nouveau marché on va tenir compte de la nouvelle loi, qui oblige à mettre une fois par semaine un repas végétarien pour tous, sans choix pour les parents, c'est la loi, on impose.

Monsieur le Maire : C'est d'ailleurs une mauvaise mesure, mais bon.

Monsieur Beysson : Pas de souci pour la délibération, on voulait savoir s'il y avait eu et s'il y allait avoir dans le futur, et peut-être dans 2 ans, 4 ans je ne sais pas, une réflexion sur le changement de fonctionnement de la Cuisine Centrale, à savoir une réflexion autour d'un autre système de mise en régie dans une réflexion de reprise en main de l'alimentation localement, et puis pour mettre cela en perspective avec l'ensemble des projets qui peuvent aussi se faire à Roanne Agglomération sur la relocalisation de l'alimentation, les produits locaux transformés localement, cela pourrait être une plus-value qui nous semblerait intéressante et on voulait savoir si c'était des choses qui étaient envisagées ou pas ?

Monsieur le Maire : Nous sommes en phase de réflexion de façon intercommunale avec Roannais Agglomération sur les modalités de production future des repas pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Qui dit production, dit aussi fourniture de produits avant leur transformation et, vous le savez puisque vous y participez, nous avons lancé un vaste projet qu'on appelle projet Bas de Rhins qui consiste à mettre en place une zone maraichère capable d'alimenter la production de ce qu'on appelle la restauration hors foyer sur notre territoire.

Nous en sommes aux prémices puisque pour l'instant, il nous manque encore l'essentiel, c'est-à-dire la capacité à produire. Les hommes et également les graines on les trouvera, mais l'eau pour pouvoir faire pousser les légumes, cette eau aujourd'hui, elle ne tombe pas suffisamment du ciel pour être en mesure de fournir les légumes que nous souhaiterions dans les années qui viennent. Il faut donc trouver un système soit de pompage, soit de retenue de façon à pouvoir garantir l'approvisionnement en eau de cette zone maraichère.

Deuxième étape cela va être de travailler, et nous le faisons d'ores-et-déjà, nous sommes déjà en réflexion sur la transformation, et par conséquent sur une éventuelle Cuisine Centrale intercommunale, partant du principe que notre Cuisine Centrale Communale est aujourd'hui trop petite, sur beaucoup de points obsolète, et ne permet pas de produire autant de repas qu'il serait nécessaire pour fournir justement les communes intéressées pour leur restauration hors foyer.

Quel sera le mode de gestion de cette structure, de cette future Cuisine Centrale ? Je ne le sais pas. Je suis quelqu'un, comme j'ai eu l'occasion de le dire, et depuis longtemps à ceux qui me côtoient, peut-être un peu moins longtemps pour les nouveaux et vous-mêmes en particulier, je ne suis pas contrairement à vous dans le dogme ou dans la décision toute faite. Je ne sais pas si le meilleur moyen de produire les repas pour nos scolaires, nos personnes âgées, nos patients à l'hôpital doit être une régie ou si cela doit être une délégation de service public comme c'est le cas aujourd'hui à la Ville de Roanne.

D'ailleurs je ne suis tellement pas dans l'idée toute faite que je suis très ouvert à ce que l'on me fasse des propositions, mais par contre je choisirai dans l'intérêt de l'agglomération, dans l'intérêt des roannais. S'il s'avère que demain avec une nouvelle Cuisine Centrale, la meilleure façon de produire des repas c'est en régie, nous choisirons la régie. S'il s'avère que la meilleure façon dans l'intérêt général c'est une délégation de service public, nous choisirons une délégation de service public.

Aujourd'hui c'est trop tôt. Nous avons, je donne souvent cet exemple à l'Agglomération, en termes de ramassage des ordures ménagères, supprimé les services rendus par le privé pour les réintégrer au niveau du public, c'est-à-dire de nos propres équipes de ramassage des ordures ménagères au sein de l'Agglomération, tout le secteur de La Pacaudière en particulier, pourquoi ? parce qu'on a démontré que c'était l'intérêt de notre agglomération, si on m'avait démontré l'inverse, en disant qu'il faut passer au contraire, à un système de ramassage public à privé, j'aurais choisi le privé. Il faut être pragmatique dans ces affaires-là, et le moment venu nous déciderons, mais aujourd'hui c'est un peu tôt.

Madame Brun : Je peux répondre aussi à M. Beysson. L'année dernière ou il y a 2 ans nous avons réuni tous les traiteurs de Roanne, et eux non plus n'ont pas accepté notre marché, parce que pour eux cela leur coûtait trop cher. C'était au départ ce que l'on voulait faire, faire travailler les traiteurs roannais et malheureusement pour eux, financièrement ils ne pouvaient pas suivre.

Monsieur Beysson : Merci pour ces éléments. Juste la question par rapport au calendrier. Ce n'est pas en termes de réflexion, c'est une réflexion qui porte du coup plutôt dans 4 ans, après ces questions-là pour avoir un peu plus de repères, après concernant les dogmes, je vous laisse vos propos, je ne pense pas que ce soit, on peut se renvoyer longtemps la balle comme cela, à savoir qui est dans le dogme ou pas, cela ne fait pas beaucoup avancer le débat pour moi, mais je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je fais simplement observer, vous dites qu'il faut une régie, je n'en sais rien.

Monsieur Beysson : Je vous ai posé la question de savoir si c'était étudié, si cela avait été étudié, si c'était une réflexion qui était en cours. Je n'ai jamais dit que c'était cela qu'il fallait faire à tout prix, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Dont acte, j'ai mal compris. Dans le cas d'espèce puisque nous ne sommes pas encore dans la nouvelle Cuisine Centrale Intercommunale, là nous sommes sur un marché public avec un prestataire qui travaille dans la Cuisine Centrale dont nous sommes propriétaires.

Ce marché arrive à échéance, nous le relançons pour une période de 3 ans, ce qui va nous permettre d'aller jusqu'à, je l'espère, l'aboutissement du projet intercommunal.

Madame Riamon : Une question pratique puisque vous nous indiquez, et je vous en remercie, que là on n'est pas en train de délibérer sur le contenu des repas, et que le futur marché comprendra un certain nombre de critères de qualité, évidemment conformes à la loi, je n'en doutais pas, mais moi je souhaite qu'on aille même au-delà de la loi, le même prestataire ELIOR sur St-Etienne a réussi à monter à 80 % de bio avec la moitié des produits qui étaient produits sur St-Etienne Métropole, alors c'est un peu plus vaste que chez nous, j'en conviens, cela serait l'équivalent de l'arrondissement pour nous, mais je pense que c'est l'objectif à obtenir.

A quel moment est-ce qu'on discutera ? Est-ce qu'il est possible d'en discuter avant même qu'on vienne ici au débat finalement, du contenu de ce cahier des charges ? Parce que je suis vraiment convaincue que c'est quelque chose de très important l'alimentation des enfants, en qualité et aussi à visée éducative, puisque souvent c'est là que se forme le goût, le goût des bonnes choses, et c'est un terme que vous aimez utiliser. Quel est le planning ? Et est-ce qu'on peut en parler avant ?

Monsieur le Maire : On en parlera de toute façon. Là on n'a pas rédigé le cahier des charges, il est encore en fermentation. Quand on aura un premier jet de cahier des charges, j'imagine que la commission scolaire se penchera sur le sujet, et vous serez amenée à faire des commentaires et des propositions.

Ce que je veux vous dire, c'est qu'on peut toujours faire sur le papier mieux, dire 80 % de bio, 50 % de local, mais si c'est pour ne pas avoir le choix et avoir, pardon Mme Dumoulin, que du brocoli à chaque repas, parce qu'il est bio et parce qu'il est local, non, je veux dire on veut aussi offrir du choix et on sait que l'on n'a pas malheureusement encore sur notre territoire, un large panel de production de légumes bio suffisant pour pouvoir aller dans ces proportions telles que vous les notez.

Là encore, si on me dit, "M. le Maire il n'y a pas de problème, on est capable de se fournir localement," et quand je dis localement, c'est un peu au sens large quand même, à 50 % de produits locaux et à 80 % de bio, "banco !", il ne faut pas non plus que ce soit des tarifs extraordinaires, parce que je ne voudrais pas que nous revivions un débat sur le tarif de la cantine, qui est maintenant derrière nous. Pourquoi pas, mais regardons bien tous les tenants et les aboutissants avant d'avoir des exigences qui seraient compliquées à mettre en œuvre même si sur le papier elles sont séduisantes.

En tous les cas, c'est intéressant, mais pour l'instant c'est juste le groupement de commandes pour pouvoir avancer dans le cadre du futur marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec le Centre Communal d'Action Sociale pour le choix du prestataire de services de la restauration collective.

Monsieur le Maire : Comme je vous le disais en début de Conseil, nous avons deux questions diverses que je souhaite soumettre à votre approbation, mais avant je vois une main qui s'agite, c'est celle de Mme Riamon.

Madame Riamon : Je vous remercie de me donner la parole M. le Maire, c'est par rapport à la délibération 9, je suis tout à fait d'accord avec M. Pion sur les cotes irrécouvrables, je suis bien d'accord avec M. Pion, pour dire qu'il faut obtenir de ceux qui peuvent payer, qu'ils payent, mais néanmoins sauf erreur de ma part et en souvenir des moments où comme vous M. Pion, j'étais amenée à statuer ou à proposer au Maire de statuer sur ces cotes irrécouvrables, je pense sauf erreur de ma part que les deux tiers du montant qu'on admet hors Crématorium, c'est lié à des gens qui ne peuvent pas payer, mais qui ne peuvent pas payer parce qu'ils n'ont pas de sou tout simplement.

Pour le Crématorium j'ai un peu de doute sur l'insuffisance d'actif est-ce que c'est la même chose des non-solvables ? C'est juste parce que vous avez l'air de dire, M. le Maire, que ce n'était pas le cas.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas regardé chaque ligne mais on sait qu'on a aussi des gens qui s'arrangent pour ne pas nous payer.

Madame Riamon : J'entends bien et ceux-là il n'y a pas de raison.

Monsieur le Maire : Mais après oui bien sûr.

Madame Riamon : Vous êtes d'accord que...

Monsieur le Maire : Quand on a des gens qui ne peuvent pas payer, forcément une fois que le Trésor Public est passé, on constate qu'on ne sera pas payé.

Madame Riamon : On constate que les deux tiers des cotes irrécouvrables viennent quand même de gens qui n'ont pas de sous pour payer.

Monsieur le Maire : Quand on dit des gens, ce sont aussi bien des particuliers que des structures.

Madame Riamon : Mais vu les prestations. C'était pour dire que l'on ne doit pas mésestimer cet indicateur de précarité que l'on a retrouvé par exemple à la Roannaise de l'Eau, aux déchets, surtout à la Roannaise de l'Eau, quand les gens ne peuvent plus payer l'eau, d'où l'intérêt des fonds d'urgence,... c'est ce que disait Mme Dumoulin. Merci de m'avoir entendu.

AFFAIRES DIVERSES

11. Proposition de versement d'une aide exceptionnelle au Département des Alpes-Maritimes suite aux événements climatiques en lien avec la tempête "Alex" - Approbation

Monsieur le Maire : On revient si vous voulez bien aux deux délibérations que je vous propose, une pour venir en aide bien évidemment aux populations des Alpes-Maritimes et en particulier à celles qui sont les plus touchées.

Nous nous sommes rapprochés du Département qui va en fait collecter les aides qui vont lui arriver, je vous propose comme je l'ai proposé d'ailleurs ce matin lors d'une visioconférence de l'Assemblée Générale des Villes de France, que nous puissions, le maximum de villes qui le peuvent et qui le souhaitent, apporter notre aide directement au département des Alpes-Maritimes pour un montant à peu près équivalent entre 30 et 40 centimes par habitant, c'est-à-dire 15 000 €.

Madame Chevillard : Une remarque qui m'amène à une question quand même parce que lors du Conseil Municipal de juillet où on vous avait interpellé sur l'aide à apporter aux personnes déboutées du droit d'asile, vous m'aviez répondu que cette action est du rôle de l'Etat et que cela ne concernait pas la Ville de Roanne, j'aurais tendance à dire on est dans le même cas. Je voulais savoir sur quels critères vous vous basez en fait pour ces actes de solidarité, parce que c'est vrai que pour moi cela paraît un peu de la solidarité sélective.

Monsieur le Maire : Je pense que les populations apprécieront vos propos. Là encore sois je ne vous réponds pas, mais je suis presque choqué de votre remarque Mme Chevillard. Les déboutés de droit d'asile, pardon de le dire et de le répéter ici publiquement, sont des personnes qui ont enfreint les lois de notre République, qui sont venues ici, chez nous sans droit, ni titre en enfreignant les lois de la République. Ce n'est pas la même chose, que quand une avalanche de boue vous tombe dessus, vous tue ou vous ruine. J'espère avoir été clair.

Monsieur Beysson : Mme Chevillard interroge le pourquoi d'un côté et pas de l'autre, ne veut pas dire qu'on ne soutient pas du tout ce soutien aux gens qui sont dans cette difficulté, c'est plus d'étendre la réflexion à la manière dont on décide ou non d'attribuer des soutiens pour tel ou tel événement sur le territoire national ou pas. Je pourrais étendre aussi la réflexion, on souhaiterait aussi vous proposer, ce ne serait pas dans une délibération aujourd'hui, mais on pourrait aussi soutenir les gens qui peut-être respectent le droit de la République, mais qui sont au Yémen aujourd'hui sous des bombes, il y a depuis 6 ans une guerre auxquels nos marchands d'armes participent, et qui conduisent à des situations difficiles, peut-être que l'on pourrait aussi montrer une solidarité sans faire l'opposition de "à lui à lui", pas de souci pour les gens qui sont en difficulté sur notre territoire dans le cadre national, peut-être que l'on peut réfléchir à des dons d'autres types pour marquer une solidarité aussi internationale. J'espère que vous aurez une écoute bienveillante vis-à-vis de cette demande. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : J'ai déjà une écoute bienveillante vis-à-vis de vous et la réponse que je peux vous faire c'est que le jour où vous serez Maire de cette ville, vous prendrez des décisions et ferez des propositions que vous souhaitez. Jusqu'en 2026, nous avons une majorité, je suis le représentant de cette majorité, je la dirige et je vous propose aujourd'hui de venir en aide aux sinistrés des Alpes-Maritimes. C'est la seule question qui est posée ce soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une aide exceptionnelle de 15 000 € au Département des Alpes-Maritimes.

12. Soutien exceptionnel à la filière culturelle cinématographique - Achat d'entrées au cinéma Le Grand Palais - Approbation

Madame Petit : Ce n'est un secret pour personne, la culture comme bien d'autres domaines aussi souffre énormément de la situation sanitaire actuelle, et évidemment la fréquentation des salles obscures n'échappe pas à ce triste constat.

En effet, il faut savoir que le nombre de spectateurs, ces derniers mois, a complètement dévissé sur le plan national et sur le plan malheureusement local et pas des moindres, puisque le Grand Palais aujourd'hui accuse une baisse de - 86 % depuis le mois de mars dernier, encore ce qui est supérieur à la baisse nationale qui est d'un peu plus de 70 %.

Alors la Ville de Roanne a été alertée par cette situation, et une fois n'est pas coutume non pas envers le cinéma mais envers les actions qu'elle mène et sa réactivité, elle a souhaité justement réagir en aidant le cinéma en difficulté.

Il s'agirait aujourd'hui de fait, nous voudrions vous proposer l'achat de 2 500 entrées uniques au prix de 4 €, et ainsi lorsque les personnes se rendront au cinéma pour acheter 2 places payantes sur une période qu'on définit comme étant les vacances scolaires d'octobre et de décembre prochain, et dans la limite des tickets disponibles, la Ville de Roanne, à ce moment-là, offrirait une place de cinéma. C'est une façon comme une autre de venir en aide justement à un secteur en difficulté.

Monsieur le Maire : Je voudrais juste rajouter que c'est dans la droite ligne de ce que nous avons fait avec Mme Rotkopf avec les commerces et les bons d'achat, où vous achetez un bon d'achat de 20 €, vous aviez 10 € bonifiés par la Ville, 50 % comme pour le cinéma.

Monsieur Vanhecke : Il est évident que nous allons soutenir ce projet, cette délibération, mais il me semble que la filière cinématographique ne s'arrête pas qu'au groupe Gaumont Le Grand Palais, il y a aussi l'Espace Renoir à Roanne. Qu'en est-il pour ces deux structures en termes d'aide c'est le cinéma.

Deuxième point, pour les billets 1 acheté, 1 offert, c'est parfait, tout à l'heure vous avez eu un bravo de Mme Riamon, maintenant vous avez un parfait, mais avez-vous pensé aux roannais ayant des ressources limitées pour accéder à cette billetterie ? Ne pourrions-nous pas proposer deux tarifs au moins spécifiques pour les demandeurs d'emploi, les personnes ayant les minima sociaux, les retraités ayant les minima vieillesse, mais aussi aux étudiants, aux apprentis. Ce qui ferait que toute la population participerait ainsi à la reprise de la filière cinématographique.

Nous proposons donc d'établir deux tarifs, un premier tarif à 6 € et un second tarif à 4 €, et ne pas limiter qu'à un nombre de billets, c'est-à-dire 2 500 mais réaliser une vraie opération, un cinéma pour tous sur une période plus longue et aller jusqu'à la période de Noël, car effectivement la crise sanitaire elle, sera encore là et la crise économique ne fait que de se dessiner. Merci pour votre réponse.

Monsieur le Maire : Je vais commencer par votre dernière question sur l'aménagement des tarifs en fonction des capacités contributives des uns et des autres. Nous avons beaucoup échangé avec M. Baud, d'abord une petite précision, ce n'est pas un groupement Gaumont et Le Grand Palais. Le Grand Palais est un des derniers cinémas français indépendants, qui ne fait pas partie d'un groupe, soit Gaumont soit Pathé, et c'est une richesse quelque part, puisqu'on ne le retrouve quasiment nulle part en France ou presque.

Nous avons beaucoup échangé avec l'exploitant, pour des raisons pratiques on ne peut pas effectivement rentrer dans le détail tel que vous le proposez même si on pourrait sur le plan philosophique y souscrire tout en sachant par ailleurs qu'il y a déjà des tarifs spécifiques d'abattement pour les étudiants,... , c'est la raison pour laquelle on a choisi la simplicité, comme la même chose en ce qui concerne les bons des Vitrites de Roanne, on n'a pas dit ceux qui ont un coefficient CAF tel niveau, ils auront non pas 10 € supplémentaires mais 12 €, c'est impossible à gérer. Déjà on pensait et on leur a même posé la question, aujourd'hui la plupart des places se vendent au Grand Palais de façon dématérialisée, avec le smartphone vous avez une application Le Grand Palais et les gens réservent comme cela, et on ne peut pas le faire. Cela sera forcément des places achetées directement au comptoir au Grand Palais. Cela limitera aussi malheureusement les choses, les gens pour bénéficier de la troisième place offerte, ne pourront pas acheter deux places par l'application. C'est la réponse concernant les tarifs.

En ce qui concerne le deuxième opérateur qui est l'Espace Renoir, c'est un opérateur associatif, d'abord il y a eu l'Assemblée Générale il n'y a pas très longtemps, je crois que Jean-Jacques Banchet y a participé, la situation est quand même moins délicate qu'elle ne l'est au Grand Palais, puisque si Le Grand Palais a une baisse de plus de 86 % de sa fréquentation, la baisse de fréquentation à l'Espace Renoir est aux alentours de 58 % je crois, ce qui est beaucoup déjà, mais que par ailleurs, il faut rappeler quand même que la municipalité fait un effort colossal. Nous apportons 98 000 € par an de subvention, alors que nous n'intervenons pas auprès de l'opérateur qu'est Le Grand Palais.

Troisième élément, nous n'avons pas eu de demande de la part de l'Espace Renoir sur ce sujet.

Voilà les réponses que je peux vous apporter.

Madame Chevillard : On se posait la question de savoir s'il n'y avait pas la possibilité aussi de faire profiter ces places pour les enfants des centres sociaux, mais c'est vrai que compte tenu de la réponse que vous venez de faire, cela va être un peu compliqué me semble-t-il.

Monsieur le Maire : J'avoue que le système n'est pas parfait et comme vous, on s'est posé la question, est-ce qu'on ne peut pas offrir des places à des gamins des centres sociaux. L'idée qui a été réfléchiée avec l'exploitant, c'est de redonner envie aux gens de retourner au cinéma, parce que le cinéma aujourd'hui en France et certainement en Europe, est confronté à une crise, on peut aller au cinéma aujourd'hui, moi j'y suis allé il n'y a pas très longtemps, rien ne vous empêche physiquement d'aller au cinéma, il faut garder le masque à l'intérieur, il y a un fauteuil sur trois, franchement il n'y a pas de contre-indication pour aller au cinéma, mais dans l'esprit des gens, c'est un peu plus frileux.

Par ailleurs, il faut savoir aussi que la baisse de fréquentation est due au fait que les producteurs ont retardé les sorties des films, à cause de la crise on ne pouvait pas filmer. Ce qu'ils appellent les blockbusters c'est-à-dire les films qui attirent du monde et qui donnent envie aux gens de sortir, d'aller au cinéma, ne sortent pas, et donc tant qu'ils ne sortent pas, c'est une crise importante qui frappe chaque exploitant.

Les cinémas peuvent tourner mais aujourd'hui il y a un manque d'offres et un manque de clients par prudence, par crainte, par je ne sais quoi, et donc on veut simplement par cette opération, essayer de redonner confiance aux roannais, de leur dire "retournez au cinéma, et pour vous aider à reprendre le chemin du cinéma, nous vous proposons de vous aider".

Pour vous donner juste un chiffre de fréquentation, entre le 11 mars et le 15 septembre, c'est-à-dire le début de la crise sanitaire, et les chiffres datent puisqu'on les a eus seulement le 15 septembre, l'année dernière il y a eu 170 203 entrées au Grand Palais, on est tombé pour la même période à 23 643, c'est un effondrement. Autant vous avez eu des commerces qui ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 10, 15, 20, 30, 50 %, peut-être certains davantage, mais là on est vraiment sur un effondrement de fréquentation, et c'est la raison pour laquelle, parce que cela fait partie de la culture, on dit que c'est le 7^{ème} art, même si bien évidemment je sais que le Cinéma d'Art et d'Essai est certainement plus qualitatif sur le plan culturel que James Bond ou je ne sais quoi, mais néanmoins c'est toute une filière de gens du spectacle, d'acteurs, de producteurs, de diffuseurs qui sont aujourd'hui en difficulté à tel point que le Gouvernement a pris conscience bien évidemment, mais que là, nous essayons aussi parce que nous avons la chance d'avoir un beau cinéma dynamique à Roanne, de dire il traverse cette période, nous sommes d'accord pour vous apporter un soutien. On ne peut pas tout faire, mais nous le faisons effectivement de façon exceptionnelle, et sous la forme d'une fête du cinéma.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'achat de 2 500 entrées au cinéma Le Grand Palais au tarif de 4 €.

Madame Dumoulin : J'étais en train de dire à M. Beysson que j'étais très attachée évidemment à ces valeurs fondamentales, comme la galanterie (c'était entre nous, entre M. Beysson et moi).

Quoiqu'il en soit, vous parlez de la prochaine date du Conseil, est-ce qu'il serait possible d'avoir un calendrier un peu plus sur le long termes concernant les dates de Conseils Municipaux, cela serait agréable en termes d'organisation.

Monsieur le Maire : Normalement, sauf bousculement du calendrier c'est le 1^{er} jeudi du mois. (*erratum : 2^{ème} jour du mois*)

Madame Dumoulin : D'accord.

Monsieur le Maire : Sauf novembre et décembre.

Madame Dumoulin : On commence par les exceptions, par contre décembre on peut l'avoir.

Monsieur le Maire : Le 17 décembre.

Madame Dumoulin : C'est très bien.

Monsieur le Maire : Après je n'ai plus, je ne sais plus.

Madame Dumoulin : J'ai une deuxième intervention à faire si vous me le permettez, je n'en ai pas pour longtemps. J'ai été contactée depuis une dizaine de jours par des roannais qui se trouvent en difficulté face aux étourneaux, et principalement face aux bruits, j'habite le centre-ville je peux aussi en témoigner, face aux bruits provoqués par le système qui permet d'éloigner les étourneaux du centre-ville.

D'autres systèmes existent, est-ce que M. le Maire vous avez l'intention d'investir dans d'autres systèmes pour que notre centre-ville échappe à ce qui, évidemment, est un problème en termes d'hygiène ?

Monsieur le Maire : Merci de cette question Mme Dumoulin, sincèrement.

C'est une vraie difficulté, vous connaissez mon attachement à notre ville, je n'y suis pas né, juste de l'autre côté de la Loire, mais dès mes premiers jours j'y ai habité jusqu'à l'âge de mes 30 ans. Nous habitions rue Alsace Lorraine qui donnait sur la cour, n'est-ce-pas Mme Rotkopf puisque vous avez repris notre appartement, sur la cour du lycée J. Puy. Cette cour du lycée J. Puy, notamment devant le gymnase J. Puy est arborée de magnifiques platanes et qui font des nids, en tous les cas qui permettent aux étourneaux depuis plus de 50 ans à ma connaissance, de venir passer la nuit à l'automne.

Depuis ma naissance, il y a de l'effarouchement d'étourneaux par pétards ou par tirs. Ce que nous faisons aujourd'hui, que vous faisiez hier lorsque vous étiez dans la Majorité de Mme Déroche, se fait depuis des décennies à Roanne.

Maintenant ce qui est vrai aussi, c'est que nos concitoyens sont peut-être plus sensibles ou moins tolérants, et par conséquent s'émeuvent davantage de ces tirs, qui effectivement interviennent sans prévenir même si les horaires sont quand même à peu près les mêmes et surtout ils interviennent en fonction de l'atterrissage des nuages des étourneaux. On ne va pas aller tirer au pistolet à blanc à un endroit si les étourneaux n'ont pas décidé d'y passer la nuit. Cela peut être place des Promenades un soir, avenue Gambetta un autre soir, on ne peut pas le savoir à l'avance, ce sont eux qui décident, même s'ils ont quand même un peu leurs habitudes.

Je sais que certains riverains, soit parce que ce sont des nouveaux roannais, sont surpris voire même apeurés, on m'a même rapporté que certains avaient cru un moment donné qu'il y avait un attentat avec des tirs de mitraillettes Kalachnikov en ville. On a pris la précaution d'informer, je vois régulièrement passer sur les panneaux lumineux : attention effarouchement ; On donne de l'information.

Peut-on faire autrement ? D'abord laisser les étourneaux "espèce protégée", alors qu'elle n'est pas menacée, l'étourneau est loin d'être menacé en nombre, mais "espèce protégée" donc non chassable, et par conséquent proliférante, donc régulièrement venant s'installer chez nous.

Peut-on les laisser ? Là je crains que très vite les mêmes riverains qui se plaignent des nuisances sonores, se plaignent des nuisances olfactives, visuelles et hygiéniques, donc il faut faire quelque chose.

Y-a-t-il d'autres solutions ? Peut-être. S'il y en avait d'autres d'efficaces, rassurez-vous on les aurait déjà prises. A tel point qu'il me semble que sous la Municipalité de Mme Déroche, les tentatives avec des rapaces ont été essayées, cela n'a pas été concluant. Nous avons décidé dans un premier temps de ne pas y recourir, mais on va peut-être réétudier le sujet. Après on pense même à des systèmes de drone, qui irait effaroucher par le cri du geai, puisqu'il paraît que le geai est un prédateur de l'étourneau, mais au plus près des arbres où ils ont niché. Sauf que l'on me dit "oui mais attention, les étourneaux attaquent en meute les drones", ce n'est pas non plus garanti de succès, après on m'a proposé de faire des plantations qui attirent en périphérie de la ville les étourneaux pour leur éviter de venir, on a décidé de planter des bambous, puisque c'est là-dedans qu'ils aiment aller nicher, à différents endroits dans la périphérie de la ville.

Le succès là encore est mitigé, pour ne pas dire quasiment nul. C'est une affaire complexe.

Madame Riamon : Hors micro.

Monsieur le Maire : Bien sûr, c'est bien pour cela qu'il y a rien de nouveau sous le soleil.

Madame Riamon : Et M. Aymond est au fait de tout cela. Les bambous marchent que si on n'a pas les platanes dans le coin, par contre ça marche. Après les bambous posent un autre problème.

Monsieur le Maire : On essaye petit à petit et c'est le travail de M. Lassaingne, je ne veux pas dire d'éliminer les platanes, mais en tous les cas de tailler les platanes pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de branches qui soient porteuses pour les étourneaux. On essaye chaque fois que l'on doit changer les arbres, les remplacer par des arbres qui attirent moins les étourneaux,..., bref tout cela est complexe.

On va revoir cela, on va essayer peut-être de trouver des solutions. Si vous avez des propositions à faire, je suis preneur, mais il faudra quand même qu'on les expérimente avant de les généraliser.

Je suis navré pour les riverains que l'on réveille, encore que généralement on arrête les pétards ou les tirs aux alentours de 21h30/22 h, et je suis navré que des fois ils sont surpris. On reçoit quelques plaintes, on les traite, on leur répond mais c'est effectivement complexe.

Madame Dumoulin : Hors micro.

Monsieur le Maire : Vous avez raison mais le problème si on fait des pétards plus faibles, ils ne partent pas.

Monsieur Beysson : C'est vraiment la dernière question. Simplement, est-ce que vous pouvez profiter de l'Assemblée pour nous rappeler les règles en ce qui concerne le port du masque à l'intérieur. Je sais que vous avez été interpellé sur cette question-là. Nous, cela questionne beaucoup et puis on a du mal à savoir, du coup dans quel cadre il faut le porter, dans quelles exceptions, quand il y a des gens à côté, devant, derrière, nous faire simplement ce rappel. Je sais que vous y avez été confronté et c'est l'occasion de nous réexpliquer un peu comment on doit fonctionner. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Les prescriptions mises en place par l'Etat sont au minimum complexes, quelques fois contradictoires, quelques fois floues. Moi ce que je recommande, c'est que lorsque nous sommes dans une configuration comme celle-ci, dans une pièce à plusieurs, c'est de conserver la distance minimum d'1 m, de porter le masque autant que faire ce peut, et surtout comme nous sommes tous des élus, donner l'exemple.

Après lorsque nous sommes individuellement dans nos bureaux, vous pouvez très bien, et s'il n'y a pas d'autres personnes dans le bureau, enlever le masque, s'il y a un bureau suffisamment grand pour qu'il y ait une distance qui soit supérieure à 1,5 m, supprimer également le port masque.

Voilà un petit peu ce qu'on peut dire. Ce matin nous avons une réunion d'Adjointes, nous étions dans la salle du 3^{ème}, nous avons tous le masque. Ici nous avons le masque. Je pense que c'est comme cela qu'on arrivera à faire baisser.

Une information, vous savez que ce soir, d'abord le Gouvernement s'est exprimé, il a annoncé le passage de la métropole de St-Etienne en zone d'alerte rouge maximum. Il y a déjà plusieurs jours, nous étions avec St-Etienne en zone d'alerte renforcée, et nous restons, nous Roanne, en zone d'alerte renforcée mais pas maximum. Heureusement les choses se sont légèrement améliorées sur Roanne, et quand je dis Roanne, c'est Le Coteau, Riorges, Mably auxquels désormais je crois savoir, que la Préfète va élargir à la commune de Villerest, qui a des taux qui sont d'ailleurs supérieurs à ceux de Roanne.

Il faut être les uns et les autres prudents. Tout à l'heure nous avons eu une réunion avec Romain Bost, aujourd'hui la problématique d'accélération de diffusion du virus provient essentiellement, pas que, mais essentiellement de l'attitude de notre jeunesse. Il faut que notre jeunesse comprenne que les soirées étudiantes, pour l'instant, c'est terminé, strictement terminé, pas seulement dans les ERP mais chez soi. Ce qui s'est passé à St-Etienne est inacceptable et je souhaite à titre personnel que chaque étudiant présent à cette soirée soit poursuivi judiciairement, parce qu'il met les autres en danger. J'ai demandé à Romain Bost d'écrire à nos Chefs d'Enseignement Supérieur sur Roanne, l'IUT, l'Université Jean Monnet et également les structures d'enseignement privées, pour qu'elles rappellent aux étudiants que les soirées sont interdites et qu'ils peuvent être poursuivis judiciairement s'ils y participent ou s'ils les organisent. C'est la seule façon que nous aurons de faire ralentir le virus, et individuellement y compris les rassemblements d'adultes doivent être proscrits au tant que faire ce peut.

Je ne veux pas vous raconter ma vie, mais j'aurais dû fêter les 55 ans de ma femme, nous ne l'avons pas fait avec les amis. On reporte aux 56 ans.

Il faut accepter, aujourd'hui on ne peut pas se marier, on peut se marier à la mairie, mais il n'y a pas de fête de mariage. On doit être prudent les uns et les autres si on veut effectivement sortir au plus vite de cette situation qui n'a que trop duré.

La deuxième vague, il ne faut pas être spécialiste en épidémiologie, c'est le relâchement des vacances que nous payons aujourd'hui, ni plus ni moins. Maintenant il n'y a pas de vacances, où en tous les cas on va faire la fête sur la plage pendant longtemps, avant l'été prochain, il faut effectivement être rigoureux.

Pour moi le port du masque, d'abord en ville il reste obligatoire puisque nous ne descendons pas d'un cran, mais par contre la bonne nouvelle, nous ne montons pas d'un cran.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 heures 54.

La Secrétaire,



Clotilde ROBIN

Le Maire,



Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération